

Gouvernement du Québec

Décret 428-2014, 7 mai 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean Séguin comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean Séguin, administrateur d'État II au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 12 mai 2014;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Jean Séguin comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

PIERRE REID,
Secrétaire général associé

61518

Gouvernement du Québec

Décret 429-2014, 7 mai 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Ronald Brizard comme sous-ministre associé par intérim aux Forêts, à la Faune et aux Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Ronald Brizard, directeur général - Aménagement durable des forêts, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre associé par intérim aux Forêts, à la Faune et aux Parcs à compter du 8 mai 2014;

QU'à ce titre, monsieur Ronald Brizard reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Ronald Brizard soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur

la base d'un montant mensuel de 200\$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;

QUE durant cet intérim, monsieur Ronald Brizard soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

PIERRE REID,
Secrétaire général associé

61519

Gouvernement du Québec

Décret 430-2014, 7 mai 2014

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Francoeur comme déléguée du Québec à Boston, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE le poste de délégué du Québec à Boston est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Francoeur, administratrice d'État II au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, soit nommée déléguée du Québec à Boston, aux États-Unis, chargée de représenter le Québec dans les États suivants : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont, à compter du 12 mai 2014, aux conditions annexées.

PIERRE REID,
Secrétaire général associé